

Département du **BAS-RHIN**  
Canton de **SAVERNE**  
Arrondissement de **MOLSHEIM**  
Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 14

## C O M M U N E de TRAENHEIM

REÇU le

0 8 OCT. 2020

À LA SOUS-PRÉFECTURE  
de MOLSHEIM

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 05 octobre 2020 ouverte à 20h00  
Convocation remise le 25 septembre 2020

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

#### Membres présents :

Mmes Constance COUTURE, Viviane FRITSCH-TREBUS, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER, Nathalie WOLFF,  
MM. Jean DREYFUSS, Jean-Renaud KLEIN, Arnaud MERLIN, Cyrille MEYER, Nathan MULLER, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER, David WETTERWALD

Membres absents excusés : Frédéric BASTIAN

Membres absents non excusés : -

Délégations de pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Jean-Renaud KLEIN

-----

*M. Le Maire souhaite ajouter 2 points à l'ordre du jour :*

**OBJET 5 : VOIRIE ET AMENAGEMENT DE SECURITE RD 225 A TRAENHEIM – SIGNATURE DE CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG VIGNOLE.**

**OBJET 6 : LES CONTES VOOLP**

#### ORDRE DU JOUR

**OBJET 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020**

**OBJET 2 : CONSULTATIONS AUX DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES**

**OBJET 3 : DESIGNATION DES MEMBRES DE CCID (Commission Communale des Impôts Directs Locaux)**

**OBJET 4 : FESTIVITES A VENIR**

- **Maintien ou non des festivités à venir :**

- o 14 octobre 2020 : Les contes VOOLP ??
- o 25 octobre 2020 : MESSTI organisé par la MJC ANNULÉ
- o 11 novembre : Cérémonie du 11 Novembre ??
- o 28 novembre : Marché de Noël (**maintenu**)
- o 4 décembre : Téléthon ANNULÉ
- o 6 décembre : Fête paroissiale Protestante ??
- o 9 décembre : Don du sang (**maintenu**)
- o 12 décembre : Fête des Anciens ??
- o Vœux 2021 : en consultation avec l'ensemble des maires de la COMCOM

**DIVERS :**

-----

## **OBJET 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance 7 septembre 2020.

## **OBJET 2 : CONSULTATIONS AUX DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES**

Pour permettre à toutes les Commissions de s'exprimer librement, nous demandons à chaque Président et membres de préparer un point sur leurs activités futures (projets, remarques, propositions, etc...) :

### **- COMMISSION GESTION FINANCIERE, APPELS D'OFFRES, ADMINISTRATION et PERSONNEL :**

M. STROHMENGER souligne 3 points :

1. La trésorerie au 01/10/2020 : 130 000€
2. Les emprunts : Divers Mairie 50 000€ → 2021  
Rue Lieland 150 000€ → 2025  
Route de Strasbourg 200 000€ → 2035  
Eglise protestante 70 000€ → 2037  
Crédit relais 23 000€ → août 2021

3. Financement des terrains de tennis :

Le coût des travaux s'élève à 77 920,80€

Le montant des subventions s'élève à : 48 678€ + 10 856€ (remboursement TVA), soit 76% du montant total.

### **- COMMISSION : URBANISME, BATIMENTS, VOIRIES ET FONCIER :**

M. WETTERWALD fait le point sur les dossiers en cours, vus en Commission d'Urbanisme le 01/10/2020 (voir document en annexe).

### **- COMMISSION : SOLIDARITE ET AFFAIRES SOCIALES :**

Les membres de la commission se sont réunis le lundi 28 septembre dernier.

Gérard et Viviane ont brossé un rapide tableaux des dossiers traités durant le précédent mandat.

Les membres de la Commission ont appris pour la plupart qu'un cas assez difficile avait eu lieu à Traenheim même (tentative de suicide).

La Commission a débattu sur la manière d'agir dans de telles circonstances, comment s'organiser...

La Commission a évoqué le fait de faire venir un soir de Conseil Municipal un intervenant spécialisé dans le domaine des risques psycho-sociaux afin d'exposer les gestes et reflexes qu'il faudrait mettre en œuvre dans de telles circonstances.

La Commission s'est ensuite penchée sur le suivi de nos anciens dans le village.

Une prise de contact sera faite avec les personnes vulnérables ou isolées afin de leur proposer une aide quelle qu'elle soit.

Les membres de la Commission, après un partage du listing téléphoniques, tacheront d'appeler de temps en temps nos anciens afin de prendre de leurs nouvelles.

La fête des anciens étant annulée, un panier garni sera offert aux plus anciens (la limite d'âge de ce cadeau restant à fixer).

La Commission a également évoqué la possibilité de remettre en route des petits voyages ainsi que des moments de rencontre pour nos aînés.

Mais la situation sanitaire actuelle gèle toute initiative de ce genre.

La Commission se retrouvera en décembre afin de faire le point sur les dossiers évoqués.

### **- COMMISSION : ANIMATIONS, COMMUNICATION ET INFORMATIONS MUNICIPALES :**

M. MULLER réunit les membres de la commission le 12 octobre prochain. Les sujets évoqués sont :

- le site internet

- mieux étudier les possibilités "Village fleuri".

## - COMMISSION : ECOLE :

Mme FRITSCH fait un résumé sur la rentrée qui s'est bien passée dans l'ensemble :

Maintien des gestes barrières : port du masque obligatoire dans le bus et aux abords des écoles.

Les activités extra-scolaires :

- Le lundi de 16h15 à 17h15 : Anglais (en 2 groupes) :  
CP-CE1-CE2 encadré par Mme Audrey MICHEL  
CM1-CM2 encadré par Mme Gabrielle WOEHL
- Le mardi de 16h15 à 17h15 : Eveil musical :  
MS-GS Maternelle-CP encadré par Célia GITZ (Ecole de Musique de Wasselonne)
- Le vendredi de 16h15 à 17h15 : Aide aux devoirs  
A partir du CP encadré par Mme Gabrielle WOEHL.
- La restauration accueille entre 10 et 14 enfants par jour.

## OBJET 3 : DESIGNATION DES MEMBRES DE CCID (Commission Communale des Impôts Directs Locaux)

Renouvellement de la commission communale des impôts directs suite aux élections municipales de 2020.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI) une commission communale des impôts directs soit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants,

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 201 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Le Conseil Municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (voir liste en annexe)

Vote « Pour » : 15

Vote « Abstention » : -

Vote « Contre » : -

## OBJET 4 : FESTIVITES A VENIR

- o 14 octobre 2020 : Les contes VOOLP **sur réservation (max. 30 personnes, y compris les parents)**
- o 25 octobre 2020 : MESSTI organisé par la MJC **ANNULÉ**
- o 11 novembre : Cérémonie du 11 Novembre : **Cérémonie restrictive en présence uniquement du Maire et des Adjoints ; réception à la salle ANNULÉE**
- o 28 novembre : Marché de Noël **(maintenu)**
- o 4 décembre : Téléthon **ANNULÉ**
- o 6 décembre : Fête paroissiale Protestante **ANNULÉE**
- o 9 décembre : Don du sang **(maintenu)**
- o 12 décembre : Fête des Anciens **ANNULÉE**
- o Vœux 2021 : en consultation avec l'ensemble des maires de la COMCOM

**OBJET 5 : VOIRIE ET AMENAGEMENT DE SECURITE RD 225 A TRAENHEIM – SIGNATURE DE CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D’OUVRAGE ET DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG VIGNOLE.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les travaux de voirie et d’aménagement de sécurité sont inscrits au programme voirie 2020 de la communauté de communes.

En matière de voirie départementale, la communauté de communes est compétente pour les travaux périphériques dès lors que le Département engage des travaux d’aménagement de la chaussée d’une part et pour les aménagements de sécurité dans le cadre d’opérations globales de voirie, d’autre part.

A ce titre, la communauté de communes a décidé de réaliser les travaux d’aménagement de la rue Principale RD 225 à TRAENHEIM.

Ce projet comprend également des travaux d’éclairage public et de signalisation qui ne sont pas de compétence intercommunale et demeurent ainsi de compétence communale.

Afin que la Commune de TRAENHEIM puisse également bénéficier du Fonds de Solidarité Communale mis en place par le Département, elle souhaite confier à la communauté de communes le soin de réaliser l’ensemble de l’opération.

Ainsi, conformément à l’article L 2422-12 du Code de la Commande Publique relatif au transfert de maîtrise d’ouvrage, la communauté de communes assurera la maîtrise d’ouvrage de l’ensemble de l’opération.

La Communauté de Communes assurera le préfinancement des dépenses de l’opération. La Commune de TRAENHEIM remboursera la Communauté de Communes les dépenses qui lui incombent sur la base des décomptes fournis par cette dernière.

La Commune de TRAENHEIM s’engage à rembourser la Communauté de Communes les montants dus dans le délai de trois semaines suivant la réception des documents justificatifs.

**Le Conseil Municipal,**

VU le Code de la Commande Publique et notamment l’article L 2422-12 relatif au transfert de maîtrise d’ouvrage,

VU la délibération n° 159/2017 du 26 Septembre 2017 valant définition de l’intérêt communautaire et notamment au titre de la compétence optionnelle « création, aménagement et entretien de la voirie »,

VU la délibération n° 5 du 05/10/2020, adoptant le budget primitif de l’exercice 2020,

**OUI** l’exposé de Monsieur le Maire dans les termes précités,

**APPELE** à se prononcer sur la délégation de maîtrise d’ouvrage entre la Commune de TRAENHEIM et la communauté de communes,

**Après en avoir délibéré et à l’unanimité,**

**DECIDE** de confier à la Communauté de Communes Mossig Vignoble, la maîtrise d’ouvrage de l’ensemble de l’opération concernant les travaux d’aménagement de la Rue Principale RD 225 en agglomération à TRAENHEIM,

**ADOpte** l’enveloppe financière prévisionnelle qui se détaille comme suit :

| DEPENSES   | MONTANT HT  | RECETTES   | MONTANT             |
|--|---|--|---------------------|
| <b>Communauté de communes :</b><br>Travaux de voirie<br>Génie civil réseaux secs<br>Maîtrise d'œuvre EMCH<br>BERGER<br>Mission SPS (estimatif) | 224 587,00 €<br>58 000,00 €<br>6 880,00 €<br>2 083,00 € | <b>Département :</b><br>Fonds de Solidarité<br>Communale au taux<br>modulé de 32 % du HT<br>de 254 915 € (notifié) | 81 573,00 €         |
|  |   | <b>Solde</b>   | <b>209 977,00 €</b> |
|  |   | Fonds de concours de la<br>commune 30 % du solde   | 62 993,10 €         |
|  |   | Montant à charge de la<br>communauté de<br>communes  | 146 983,90 €        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>291 550,00 €</b>                                     | <b>TOTAL</b>   | <b>291 550,00 €</b> |
| <b>OPERATION</b>   | <b>SOUS</b>   |  |                     |
| <b>MANDAT</b>  |   |  |                     |
| <b>Commune de Traenheim</b><br>Eclairage public (candélabres et<br>luminaires)<br>Signalisation  | 32 000,00 €<br>5 413,00 €                               | <b>Département :</b><br>Fonds de Solidarité<br>Communale au taux<br>modulé de 32 % du HT<br>de 30 000 € (notifié)  | 9 600,00 €          |
|  |   | Solde à charge de la<br>commune de Traenheim   | <b>27 813,00 €</b>  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>37 413,00 €</b>                                      | <b>TOTAL</b>   | <b>37 413,00 €</b>  |

**ADOPTE** les termes de la convention selon projet joint à la note de synthèse,

**ENTEND** que La Commune de TRAENHEIM versera à la communauté de communes un acompte de 50 % du solde à charge de l'opération sous mandat, au démarrage des travaux

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la Commune de Traenheim et la Communauté de Communes Mossig Vignoble.

#### **OBJET 6 : LES CONTES VOOLP**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

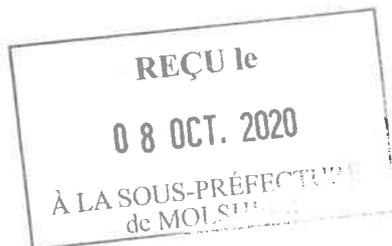
D'autoriser le Festival des Contes qui doit se dérouler à la salle communale de Traenheim le 14 octobre 2020, avec le respect des règles sanitaires (voir document en annexe).

**DIVERS :**

- Eclairage public : un projet a été fait par l'ES en 2018 (à revoir lors du prochain Conseil Municipal).
- Circulation des poids lourds dans Traenheim : le problème devient récurrent. M. Le Maire a rendez-vous mardi 6 octobre avec le Conseil Départemental, la COMCOM et les Maires des différentes communes concernées.

Fin de séance : 21h50

Délibération certifiée exécutoire en vertu de sa transmission  
Le 08/10/2020



Le Maire :  
Gérard STROHMENGER



**Les Conseillers Municipaux :**

|                              |                              |
|------------------------------|------------------------------|
| M. Frédéric BASTIAN : absent | M. Nathan MULLER :           |
| Mme Constance COUTURE :      | M. Cyrille MEYER :           |
| M. Jean DREYFUSS :           | M. Joël REISZ :              |
| Mme Viviane FRITSCH-TREBUS : | Mme Heike ROTHGERBER :       |
| M. Jean-Renaud KLEIN :       | M. Jean-Yves STOLLESTEINER : |
| Mme Sabrina LEHN :           | M. David WETTERWALD :        |
| M. Arnaud MERLIN :           | Mme Nathalie WOLFF :         |



## COMMUNE DE TRAENHEIM

### ORDRE DU JOUR

2<sup>ème</sup> Réunion de la :

### COMMISSION URBANISME

Gérard STROHMENGER, Constance COUTURE, Heike ROTHGERBER, Frédéric BASTIAN, Jean Renaud KLEIN, Cyrille MEYER, Joël REISZ, David WETTERWALD

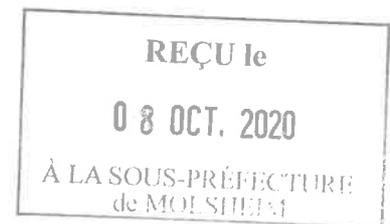
Jeudi 01 Octobre 2020

**Ouverture de la séance de la Commission à : 20h05**

**Absent : 0**

**Absent excusé : 2**

**Procuration : Gérard STROHMENGER à David WETTERWALD  
Joël REISZ à Heike ROTHGERBER**



#### 1. DP 06749220R0009 + R0022

Il s'agit d'une déclaration de travaux de Mme. REISZ Céline, 25 rue des usines déposée le 18/06/20.  
La demande porte sur la création d'une terrasse sur pilotis.



DP06749220R0009  
REISZ.pdf



DP06749220R0009  
REISZ PLANS.pdf



Dossier\_dp49220R0  
009.pdf

La commission a été informée du refus émis par l'ABF.  
La commission approuve l'avis de l'ABF

Pour ce dossier il s'agit d'un avis conforme étant donné que le projet se situe dans le secteur protégé et dans le champ de visibilité du monument historique (ancienne Synagogue).

La commission a été informée du complément de dossier qui a été remis tenant compte des prescriptions de l'ABF.

La commission n'a pas d'objection sur le dossier et décide de valider le dossier sous réserve d'une conclusion d'instruction favorable par l'ATIP et de l'ABF.

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**



REISZ Pièces  
complémentaires1.p



REISZ Pièces  
complémentaires2.p



DecisionOppositio  
nTa-13-08-2020.doc

La commission a été informée de la transmission de l'arrêté d'opposition sur le dossier.

La commission a également été informée d'un nouveau dépôt de dossier portant le n° R0022.



DP06749220R0022  
REISZ.pdf



DP06749220R0022  
REISZ PLANS.pdf



DP06749220R0022  
REISZ PLANS2.pdf

La commission a été informée de l'accord de l'ABF.

La commission n'a pas d'objection sur le dossier et décide de le valider.



AccordOuPrescripti  
onTa-23-09-2020.do

**Pour : 8**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## 2. DP 06749220R0017

Il s'agit d'une déclaration de travaux de M. WOLFF Denis, 3 route de Strasbourg déposée le 29/07/20.

La demande porte sur la mise en place d'une clôture rigide de couleur verte avec lierre et muret de soutènement en L.

La commission a été informée que l'ABF n'a pas émis d'observations et que l'Atip a instruit favorablement le dossier.

La commission n'a pas d'objection sur le dossier et décide de le valider.



DP06749220R0017  
WOLFF.pdf



Avis  
ABF\_Dossier\_dp49220R0017



AccordOuPrescripti  
onTa-17-08-2020.do

**Pour : 8**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## 3. DP 06749220R0018

Il s'agit d'une déclaration de travaux de M. LANG Alain, 27 rue de Molsheim déposée le 30/07/20.

La demande porte sur la construction d'un muret de soutènement côté Est du terrain.

La commission a été informée que l'ABF n'a pas émis d'observations et que l'Atip a instruit favorablement le dossier.

La commission n'a pas d'objection sur le dossier et décide de le valider.



DP06749220R0018  
LANG.pdf



DP06749220R0018  
LANG PLANS.pdf



Avis ABF  
Dossier\_dp49220R0018



AccordOuPrescripti  
onTa-18-08-2020.do

**Pour : 8**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## 4. DP 06749220R0019

Il s'agit d'une déclaration de travaux de M. BASTIAN Daniel, 1 rue des champs déposée le 30/07/20.

La demande porte sur l'isolation extérieure du bâtiment.



DP06749220R0019  
BASTIAN.pdf



DP06749220R0019  
BASTIAN - PLANS.pdf



BASTIAN Pièces  
compl. 1.pdf



BASTIAN Pièces  
compl. 2.pdf



BASTIAN  
Notifications.pdf



Avis  
ABF\_Dossier\_dp4922

La commission n'a pas d'objection sur le dossier et décide de valider le dossier avec prise en compte de l'avis de l'ABF sous réserve d'une conclusion d'instruction favorable par l'ATIP.

**Pour : 8**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## 5. DP 06749220R0020

Il s'agit d'une déclaration de travaux de Mme. ROUBIRE Sabine, 116 rue Lieland déposée le 31/07/20. La demande porte sur L'isolation de la toiture, le remplacement des tuiles et le remplacement des fenêtres par des fenêtres en PVC.

La commission a été informée que l'ABF n'a pas émis d'observations et que l'Atip a instruit favorablement le dossier.

*Le projet de renouveler les huisseries par un matériau moins qualitatif (Polychlorure de Vinyle blanc), qui transforme radicalement la perception de l'immeuble dans son environnement à proximité de monuments historiques protégés, dénaturera la maison et nuira par la même à son environnement immédiat. Toute maison participe à la qualité de son environnement bâti. Le PVC n'est pas un matériau traditionnel qui se caractérise par des profils pour fenêtres souvent surdimensionnés par rapport aux profils anciens, une absence de patine et une pose qui ne respecte pas les dispositions architecturales et nobles du bâti ancien.*

*> A défaut de fenêtres traditionnelles en bois, pour une meilleure insertion de ces nouvelles fenêtres dans leur environnement, les menuiseries devraient rester d'aspect bois avec un plaxage bois extérieur assorti aux volets bois qu'il faut conserver. L'isolation de la toiture par l'extérieur type Sarking va induire une surélévation disgracieuse de la couverture avec des rives épaisses qui vont modifier les proportions de la maison et en altérer la composition architecturale.*

*> Non traditionnel, le sarking ne devra pas se voir et les rives devront être affinées par le détail de sorte à ne pas avoir recours à des planches de rives épaisses pour ceinturer la sur-isolation de la toiture. L'aspect final de la couverture doit rester traditionnel: - La couverture sera réalisée en tuiles Plates Ecaille à emboîtement (type Vauban 2 Ecaille ou similaire), ou en tuiles mécaniques à double côtes à emboîtement (type Tradi 12, standard, Falz, H14 ou PV13 ou tuiles similaires chez d'autres fabricants), ou encore en tuiles mécaniques à grosse côte à emboîtement (type Reform SL, Terroise Huguenot ou tuiles similaires chez d'autres fabricants). Proscrire les tuiles plates de grande dimension type Actua ou les tuiles à ondes douces type Jura Nova ou JPV2 qui ne sont pas traditionnelles en Alsace.*

*- Les tuiles seront en terre cuite, de couleur rouge nuancé;*

*- Les rives seront réalisées avec une planche de rive en bois de teinte brun sombre RAL 8017 (mais pas de tuiles de rive à rabat, ni de rives en métal épaisses);*

*- Les sous-faces seront en bois de teinte brun sombre RAL 8017;*

*- Les cheminées seront de section rectangulaire et d'aspect enduit (ne pas prévoir de tube en toiture ou en façade, ni d'habillage métallique des souches);*



DP06749220R0020  
ROUBIRE.pdf



Avis  
ABF\_Dossier\_dp49220nTa-27-08-2020.doc



AccordOuPrescripti

La commission n'a pas d'objection sur le dossier et décide de le valider.

**Pour : 8**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## 6. DP 06749220R0021

Il s'agit d'une déclaration de travaux de M. DEROUSSENT Matthieu, 3 rue du vignoble déposée le 31/08/20. La demande porte sur l'agrandissement de la terrasse et la pose d'une clôture.



DEROUSSENT  
DP06749220R0021.p



DEROUSSENT



DEROUSSENT \_modificationDelai-  
PDP06749220R0021 P 08-09-2020.doc



Avis  
ABFDossier\_dp49221

La commission a été informée que l'ABF a émis les observations suivantes :

- Les panneaux rigides à plis anthracites ne sont pas adaptés à une maison de village, car ils ne présentent pas de qualités d'authenticité et d'aspect esthétique satisfaisantes par rapport au contexte paysager et bâti environnant (maille rectangulaire, pliure). Ces panneaux sont réservés aux zones commerciales et industrielles, où ils remplissent une fonction strictement utilitaire.

Aussi, afin de préserver la qualité paysagère champêtre du lieu, il conviendrait d'installer un grillage souple simple torsion de couleur vert foncé (avec ou sans arceaux en partie haute), plus discret dans le paysage et plus domestique qu'un grillage industriel.

- Proscrire les kits d'occultation en plastique ou autre matériau composite ou fibré fixé aux grilles. Ces dispositifs sont rarement ordonnés et vieillissent mal dans le temps. La clôture pourra être doublée d'une haie vive d'arbustes à feuillages caducs d'essences locales (charmilles, noisetiers, églantier, etc...).

La commission n'a pas d'objection sur le dossier et décide de le valider avec prise en compte de l'avis de l'ABF sous réserve d'une conclusion d'instruction favorable par l'ATIP..

**Pour : 8**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

#### 7. DP 06749220R0023

Il s'agit d'une déclaration de travaux de H2R ENERGIES pour le compte de M. ROSSI Hubert, 2a rue principale déposée le 02/09/20.

La demande porte sur l'installation de 9 panneaux solaires.



DP06749220R0023



Avis

H2R ENERGIES.pdf ABFDossier\_dp49220

La commission a été informée que l'ABF n'a pas émis d'observations.

La commission n'a pas d'objection sur le dossier et décide de le valider.



AccordOuPrescripti  
onTa-23-09-2020 (1).

**Pour : 8**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

#### 8. DP 06749220R0024

Il s'agit d'une déclaration de travaux de Mme. LANG Carole, 8 rue du Buehlweg déposée le 24/09/20.

La demande porte sur l'agrandissement d'une fenêtre.



DP06749220R0024 - DP06749220R0024 -

LANG.pdf



LANG Plans.pdf



Avis

ABFDossier\_dp49220



AccordOuPrescripti

onTa-29-09-2020.do

La commission n'a pas d'objection sur le dossier et décide de le valider.

**Pour : 8**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

#### 9. PC 06749220R0002

Il s'agit du permis de construire pour la transformation des logements situés au, 4 rue de l'école déposé le 10/01/20. La demande porte sur la transformation en maison associative.

La commission a été informée que l'ABF a émis les observations suivantes :

Le volume d'entrée délimité par le petit auvent extérieur ne semble pas à l'échelle du projet, trop bas en proportions par rapport à l'immeuble. Le projet d'entrée gagnerait si le niveau de l'auvent était remonté et aligné avec le niveau des linteaux des fenêtres de la maison. La porte d'entrée pourrait avoir une fenêtre haute en imposte qui éclairera dans la profondeur le

palier de l'étage. L'entrée sera plus généreuse et respectera des alignements avec les ouvertures existantes sur la maison réhabilitée

La commission a été informée de la demande de pièces complémentaires.



La commission a été informée de la transmission des pièces complémentaires qui ont permis d'obtenir un avis favorable de l'ABF



La commission n'a pas d'objection sur le dossier et décide de valider le dossier sous réserve d'une conclusion d'instruction favorable par l'ATIP.

**Pour : 8**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

#### 10. PC 06749219R0004 et R0005

Il s'agit du permis de construire pour la rénovation de la maison existante avec création d'une terrasse et mise en place de panneaux solaires pour M. et Mme MULLER Jean-Jacques situés, 43 impasse de la Fontaine déposé le 14/05/20.

La commission a été informée que l'ABF a émis les observations suivantes :

*Le projet ne devrait pas être accepté en l'état. Afin de préserver le caractère de ce bel ensemble architectural en centre ancien, à proximité d'un monument historique protégé, le projet d'extension devrait s'attacher à respecter les recommandations suivantes pour une intégration plus harmonieuse :*

- *La découpe accidentée faite dans une toiture très simple à l'interface entre les deux maisons devrait être reconsidérée. La belle simplicité du volume initiale est altérée au profit d'une terrasse qui gagnerait à être considérée comme une loggia. L'apport de lumière sera suffisant sans impacter le volume.*
- *Le garde-corps marin en filins d'acier va à l'encontre de l'architecture locale dont les balcons sont réalisés avec des barreaudages de planches ou de balustres en bois de teinte brun sombre identiques aux colombages. Au-delà de la dangerosité des garde-corps formant échelle, rajouter cet élément de vocabulaire sera incongru dans cet environnement. Il conviendrait de partir sur une disposition plus traditionnelle ou de conserver les gardes corps existants qui forment une belle unité dans la cour.*
- *En façade ouest, les dimensions, le calage et les proportions de la nouvelle fenêtre bandeau ne conviennent pas. Si l'aménagement intérieur le permet, il conviendrait de caler la fenêtre en hauteur sur la fenêtre située à sa gauche, et d'en réduire la largeur à 2.00m environ. Elle sera trop présente en l'état.*
- *Couverture :*
  - > *Éviter les patchworks de tuiles. Il conviendra de choisir des tuiles déjà là, même si les tuiles à ondes douces ne sont pas les plus recommandées. Ce qui est beau, c'est l'unité.*
  - > *Il conviendrait d'implanter les panneaux solaires plus à plat sur l'auvent uniquement. Moins visibles, cette disposition en réduira légèrement le nombre, mais elle préservera la maison qui sera sans cela impactée de façon irrémédiable par l'intervention. Les hangars de l'exploitation, déjà utilisés à cette fin, sont des bâtiments techniques bien plus adaptés à accueillir des panneaux photovoltaïques.*



La commission a été informée que la ligne de conduite instaurée, à savoir suivre l'avis de l'ABF, a été mis en application et que l'arrêté défavorable transmis à l'intéressé.

La commission a été informée du nouveau dossier déposé et que l'ABF a émis les observations suivantes :  
*A défaut d'un garde-corps traditionnel à barreaudage bois brun sombre pour l'escalier et la terrasse, il conviendra que les nouveaux garde-corps en serrurerie soient laqués de teinte brun/gris, RAL 8019 ou équivalent proche.*



PC06749220R0005  
JJ MULLER.pdf



PC06749220R0005  
JJ MULLER Plans.pdf



PC06749220R0005  
JJ MULLER RèglemerABF\_Dossier\_pc4922ationDelai-11-09-20



Avis



IncompletEtModific  
ationDelai-11-09-20

La commission n'a pas d'objection sur le dossier et décide de valider le dossier avec prise en compte de l'avis de l'ABF sous réserve d'une conclusion d'instruction favorable par l'ATIP.

**Pour : 8**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

#### 11. PC 06749219R0006

Il s'agit du permis de construire pour l'aménagement d'un local professionnel au RDC et la transformation du logement en 2 logements à l'étage pour le compte de la SCI Rothgerber située, 42 impasse de la Fontaine déposé le 01/09/20.



PC06749220R0006  
ROTHGERBER.pdf



PC06749220R0006  
ROTHGERBER2.pdf



PC06749220R0006  
ROTHGERBER3.pdf



ModificationDelai-1  
7-09-2020.doc

La commission a été informée que l'ABF a émis les observations suivantes :

- Les nouvelles tuiles de l'extension seront identiques aux tuiles existantes pour éviter tout effet patchwork de matériaux. Pas de tuiles plates ou de tuiles à ondes douces.
- Les châssis de toit seront de type patrimoine afin de ressembler à d'anciennes petites tabatières avec une barre métallique verticale centrale sur le vitrage et de dimension maximum 78x98 cm. Ils seront de teinte sombre, et encastrés dans le plan de couverture sans éléments en saillie, sans costières apparentes ni caisson de volet roulant extérieur;
- Les menuiseries blanches en Polychlorure de Vinyle sont de nature à porter atteinte au caractère et à la qualité des abords des monuments historiques, par leur matière non traditionnelle, leur absence de patine et leur pose qui ne respecte pas les dispositions architecturales et nobles du bâti ancien. Toute maison participe à la qualité de son environnement bâti. Le PVC transforme petit à petit la perception des immeubles dans l'environnement des centres anciens. Pour une meilleure insertion de ces nouvelles fenêtres dans leur environnement, les menuiseries PVC doivent être de teinte brun sombre, soit teintées dans la masse avec un PVC au RAL 8017 ou proche, soit avec un plaxage d'aspect bois chêne foncé ou noyer de qualité; Il conviendrait de profiter de ces travaux d'aménagement pour reprendre la verrière de l'escalier d'entrée à l'abandon en remplaçant les vitrages cassés ou tombés.

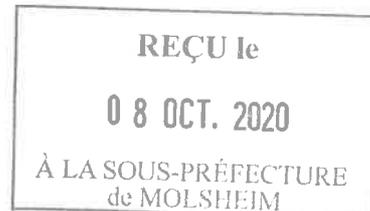
La commission n'a pas d'objection sur le dossier et décide de le valider avec prise en compte de l'avis de l'ABF sous réserve d'une conclusion d'instruction favorable par l'ATIP.

La question du stationnement a été posée étant donné qu'il y a transformation d'un logement en deux logements. Cette problématique est à prendre en compte sur l'ensemble de la commune.

**Pour : 8**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Il est proposé de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion la problématique du stationnement sur la commune.

**Clôture de la séance de la Commission à : 21h27**



REÇU le

08 OCT. 2020

A LA SOUS-PREFECTURE  
DE STRASBOURG  
à l'attention de la Commission**Commune de** TRAENHEIM

Par délibération n° ..... 3..... en date du 05/10/2020, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la Commission communale des impôts directs (CCID).

**Modalités de remplissage du tableau**

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation - TH et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.**

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

**Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.**

**Attention appelée**

**L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.**

| Civilité   | Nom   | Prénom         | Date de naissance | Adresse                                  | Impositions directes locales |
|--|-------|----------------|-------------------|--|------------------------------|
| Col.1  | Col.2 | Col.3          | Col.4             | Col.5                                    | Col.6                        |
| <b>Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.</b> |       |                |                   |  |                              |
| 1  | MME   | FRITSCH-TREBUS |                   |  |                              |
| 2  | M.    | WETTERWALD     | 02/02/1962        | 118 RUE LIELAND - 67310 TRAENHEIM        |                              |
| 3  | M.    | BASTIAN        | 20/11/1975        | 6 RUE PRINCIPALE - 67310 TRAENHEIM       |                              |
| 4  | M.    | KLEIN          | 11/05/1983        | 103 RUE LIELAND - 67310 TRAENHEIM        |                              |
| 5  | M.    | MEYER          | 13/08/1973        | 6 RUE DES FORGERONS - 67310 TRAENHEIM    |                              |
| 6  | MME   | ROTHGERBER     | 07/02/1974        | 5 RUE PRINCIPALE - 67310 TRAENHEIM       |                              |
| 7  | MME   | COUTURE        | 04/12/1973        | 1 RUE DU SCHARRACH - 67310 TRAENHEIM     |                              |
| 8  | M.    | MERLIN         | 04/04/1981        | 75 RUE PRINCIPALE - 67310 TRAENHEIM      |                              |
| 9  | MME   | WOLFF          | 03/07/1984        | 3A ROUTE DE STRASBOURG - 67310 TRAENHEIM |                              |
| 10   | M.    | MULLER         | 02/04/1970        | 3 ROUTE DE STRASBOURG - 67310 TRAENHEIM  |                              |
| 11   | M.    | KUGEL          | 09/06/1990        | 89C ROUTE DU VIN - 67310 TRAENHEIM       |                              |
|  |       | CHARLES        | 05/01/1962        | 27 RUE DES USINES - 67310 TRAENHEIM      |                              |

| Civilité | Nom           | Prénom    | Date de naissance | Adresse                                  | Impositions directes locales |
|----------|---------------|-----------|-------------------|--|------------------------------|
| Col.1    | Col.2         | Col.3     | Col.4             | Col.5                                    | Col.5                        |
| 12 MME   | LEHN          | SABRINA   | 11/08/1994        | 22 RUE PRINCIPALE - 67310 TRAENHEIM      |                              |
| 13 M.    | DREYFUSS      | JEAN      | 04/11/1987        | 34 RUE PRINCIPALE - 67310 TRAENHEIM      |                              |
| 14 M.    | KUHN          | STEPHANE  | 25/03/1973        | 7 RUE DU RIED - 67310 TRAENHEIM          |                              |
| 15 M.    | MARSSY        | JOEL      | 20/12/1964        | 17 RUE DE MOLSHEIM - 67310 TRAENHEIM     |                              |
| 16 MME   | MAUGLER       | EVELYNE   | 03/10/1946        | 14 RUE DE MOLSHEIM - 67310 TRAENHEIM     |                              |
| 17 M.    | MICHEL        | JEAN-LUC  | 08/11/1965        | 5 A L'OREE DES VIGNES - 67310 TRAENHEIM  |                              |
| 18 M.    | MOCHEL        | GUILLAUME | 04/06/1978        | 58 IMPASSE DE L'EGLISE - 67310 TRAENHEIM |                              |
| 19 M.    | ROHFITSCH     | THOMAS    | 19/11/1995        | 7 RUE DE MOLSHEIM - 67310 TRAENHEIM      |                              |
| 20 M.    | SCHOTT        | DENIS     | 14/08/1960        | 39 RUE PRINCIPALE - 67310 TRAENHEIM      |                              |
| 21 M.    | SIMON         | BENOIT    | 03/01/1998        | 3B ROUTE DE STRASBOURG - 67310 TRAENHEIM |                              |
| 22 M.    | STOLLESTEINER | JEAN-YVES | 24/05/1965        | 3 RUE DU CLOCHER - 67310 TRAENHEIM       |                              |
| 23 M.    | VOGEL         | FRANCIS   | 28/02/1956        | 32 RUE DE MOLSHEIM - 67310 TRAENHEIM     |                              |
| 24       |               |           |                   |  |                              |
| 25       |               |           |                   |  |                              |
| 26       |               |           |                   |  |                              |
| 27       |               |           |                   |  |                              |
| 28       |               |           |                   |  |                              |
| 29       |               |           |                   |  |                              |
| 30       |               |           |                   |  |                              |
| 31       |               |           |                   |  |                              |
| 32       |               |           |                   |  |                              |

| Interlocuteur(s) de la commune | Nom         | Prénom      | Courriel                     | Téléphone  |
|--------------------------------|-------------|-------------|------------------------------|------------|
|                                | STROHMENGER | GERARD      | gerard.strohmenger@gmail.com | 0636075025 |
|                                | SCHNEYDER   | MARIE-PAULE | mairie@traenheim.fr          | 0388503859 |

REÇU le  
**08 OCT. 2020**  
 À LA SOUS-PRÉFECTURE  
 de MOLSHEIM



## VOOLP 2020 : Recommandations sanitaires



REÇU le

08 OCT. 2020

À LA SOUS-PRÉFECTURE  
de MOLSHEIM

### Logistique bâtiment :

- La jauge autorisée pour notre salle est de 30 personnes.
- Un marquage au sol indique :
  - L'accueil (entrée) et les toilettes.
  - La sortie se fera par l'arrière de la salle.
- Les lieux sont aérés avant/après l'événement (pendant si la température le permet).
- Une entreprise est prévue pour la désinfection des lieux avant et après.
- Du gel est disponible à l'accueil et les toilettes sont équipées du matériel sanitaire nécessaire.

### Distanciation :

- Dans le public, 1m entre chaque chaise.
- Les frères et sœurs peuvent rester ensemble.
- Les enfants ne s'installent pas à même le sol.
- Une distance de 2m minimum entre le conteur/la scène et le premier rang sera respectée

### Réservations :

- La jauge étant très faible les trente premières inscriptions seront validées.
- Priorité est donnée aux enfants.
- Les adultes attendront à l'extérieur ou viendront chercher les enfants à l'issue du conte.
- Réservation obligatoire car le placement dans la salle sera nominatif.

### Gestes barrières :

- Les gestes barrière sont affichés.
- Le port du masque est obligatoire, à partir de 11 ans, y compris pendant le spectacle.
- En raison de la situation particulière il n'y aura pas de collation à l'issue du compte, contrairement aux années précédentes.

*Ces règles sont celles connues à ce jour. Elles pourront être adaptées en fonction des nouvelles règles qui seront émises par le Gouvernement/la Préfecture/le Département.*